

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 062-216201814-20240708-D56_2024-DE

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°56/2024

Objet :

**3A/ Convention/
Intervention EPS/
Temps scolaire/
Ecole Primaire**

**Certifié exécutoire
par la Maire, le**

11/07/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 juillet, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 03 juillet 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothee LEFEBVRE, Eugène DELAMBRE, Muriel POLLART, Véronique HERMANT, Clément BACRO, Sylvie COUSIN.

Absent : Daisy LAINE.

Absents excusés : Angélique BARBIER, Laurent DHE, Bruno VIENNE, Laury FLIPPE.

Procurations :

Angélique BARBIER donne procuration à Muriel POLLART

Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Bruno VIENNE donne procuration à Eugène DELAMBRE

Secrétaire : Clément BACRO

La séance ouverte, Madame BARBIER rappelle à l'assemblée la délibération n°65/2023 concernant la convention avec 3A pour l'intervention d'un éducateur sportif à l'école primaire.

Elle rappelle que cette convention fait l'objet d'une tacite reconduction chaque année. Le tarif horaire reste de 32€ et les frais de déplacement sont toujours appliqués à hauteur de 4,50€.

Après discussion, l'assemblée autorise, à la majorité des membres présents et représentés (11 voix pour dont 3 procurations et 1 abstention), Madame BARBIER à valider le renouvellement tacite de cette convention pour l'année scolaire 2024-2025.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT
SIGNÉ AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,

Anne-Marie BARBIER

